

Nom commercial : **Ultra AIR Grille**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (norme CEE 88/379 DM 28/01/92)

1. IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : Ultra AIR Grille 2.0

UTILISATION COMMERCIALE FOURNISSEUR (Nom / raison sociale) : J.A.G Diffusion

Alpha Park B5 - 37, rue Gustave Eiffel - 95190 Goussainville - France
Tél: 03.44.63.66.66 fax: 03.44.63.66.67

Emballages : boîte de 10 pièces emballées par sachet de 2

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation. Principaux composants, noms chimiques usuels ou noms génériques : polymère translucide imbibé de parfum fortement rémanent.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut être légèrement irritant à forte dose.

Aucun risque écologique connu.

4. PREMIER SECOURS

Dans tous les cas, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX : peut entraîner des irritations. Rincer abondamment pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

CONTACT AVEC LA PEAU : contact fréquent et prolongé peut entraîner des irritations. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un dermatologue si une irritation persiste. Ne réutiliser vêtements et chaussures souillés qu'après nettoyage.

INGESTION : Peut entraîner des vomissements et des maux de tête. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin

INHALATION : Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Amener à l'air libre. Consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Produit non classé comme inflammable

MOYENS D'EXTINCTION : extincteur classique à liquide, gaz carbonique ou poudre

DANGERS SPECIFIQUES : conditionnement plastique sensible au feu, refroidir avec de l'eau pulvérisée ou déplacer les emballages en dehors de la zone concernée

PROTECTION DES INTERVENANTS : vêtements ignifugés. Appareil respiratoire

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : Ventiler la zone contaminée. Evacuer les personnes non indispensables. Eviter toute inhalation, tout contact avec la peau et les yeux : port de gants, lunettes de protection, vêtement de travail approprié et masque en cas de ventilation insuffisante. Prévenir les risques d'incendie ou d'explosion en éliminant toute source d'ignition ou d'étincelle, y compris dans la zone environnante. Eliminer toute cause d'inflammation ou d'étincelle. Ne pas fumer. Respecter les conseils de manipulation du paragraphe 7.

PRECAUTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : absorber avec des produits absorbants. Eviter que le produit se répande dans l'eau.

METHODES DE NETTOYAGE : Balai + pelle. Enlever les flaques résiduelles avec des produits absorbants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

Précautions à prendre pour la manipulation : conserver le produit dans son emballage ou utiliser des gants et lunettes de protection. N'ouvrir les sachets individuels qu'au moment de la mise en place

Préventions des incendies et des explosions : stocker entre 5 et 50°C

STOCKAGE :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Eviter de stocker dans un endroit surchauffé ou humide. Maintenir hors gel

Indications concernant le stockage commun : éviter le contact avec les aliments et boissons

Autres indications sur les conditions de stockage :

Matières incompatibles : agents oxydants, matériaux réagissant avec les hydrocarbures insaturés, l'alcool et les aldéhydes.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipements de protection individuelle

- protection des mains : gants jetables
- protection des yeux : recommandée dans les cas où les projections sont possibles (lunettes de protection étanches)
- protection du corps : recommandé (vêtement de travail)

Limites d'exposition au travail : Non connu

Mesures d'hygiène : Appliquer les mesures habituelles à la manipulation de produits d'entretien.

Eviter toute inhalation excessive, tout contact prolongé avec la peau, tout contact avec les yeux. Rincer abondamment à l'eau en cas de contact.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PRODUIT ACTIF :

- Forme : grille plastique d'environ 17 cm de diamètre
- Couleur : opalescent/ translucide coloré selon le parfum
- Odeur : menthe, pomme, thé rouge, melon, mangue (1 parfum par couleur)
- Valeur du pH :
- Température de décomposition (°C) : > 100°C
- Point éclair (°C) : > 100°C
- Température d'auto-inflammation (°C) : > 100°C
- Caractéristiques d'explosibilité (% vol.) : néant
- Pression de vapeur :
- Viscosité :
- Masse volumique (kg/m³) : approximativement 0.995kg/l litre
- Solubilité à l'eau : insoluble

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : stable dans des conditions normales, éviter les températures > 45°C

MATIERES A EVITER : agents oxydants, matériaux réagissant avec les hydrocarbures insaturés, l'alcool et les aldéhydes

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : oxyde de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques sur le produit : le produit n'est pas supposé toxique pour les hommes et les animaux

Toxicité aiguë : non concerné

- Inhalation, voies respiratoires : Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires
- Contact avec la peau : irritation
- Contact avec les yeux : irritation
- Ingestion : Peut entraîner des vomissements et des maux de tête

Effets locaux

- Inhalation :
- Contact avec la peau :
- Contact avec les yeux :

Effets spécifiques :

Pas de polymérisation dangereuse

Pas cancérigène à notre connaissance

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

PRODUIT ACTIF : parfums à forte rémanence

Mobilité :

Persistance et dérivabilité : polymère recyclable

Ecotoxicité : non connu

Bio-accumulation : non connu

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

USAGES PROFESSIONNELS : Ne pas rejeter à l'égout ou dans un milieu naturel

Remettre à un récupérateur agréé après de la préfecture. Se référer aux législations communautaires, aux arrêtés et décrets locaux en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**NON CONCERNE AU SENS DE LA REGLEMENTATION SUR LES TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES.**

- voies terrestres :
- voies maritimes :
- voies aériennes :

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Se référer aux textes réglementaires : aux directives de l'Union Européenne ; aux arrêtés et décrets de la République Française sur les substances et préparations dangereuses, les pré-emballages, et les générateurs d'aérosols ; aux textes sur la protection des travailleurs ; aux textes sur la protection de l'environnement ; aux textes des nations unies concernant le transport ; aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

SYMBOLE (obligatoire) : aucun

PHRASES DE RISQUE ET DE SECURITE (obligatoires et conseillées) : Pas de substances dangereuses

RISQUES PARTICULIERS ET CONSEILS DE PRUDENCE : stocker à l'écart des produits alimentaires

PHRASE R

PHRASE S

- S 2 : Conserver hors de la portée des enfants
 S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.
 S 20/21 : Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S 24 : Eviter le contact avec la peau.

16. AUTRES INFORMATIONS

RISQUES PARTICULIERS MENTIONNES SUR LA FICHE DE DONNES DE SECURITE : traduit de l'anglais Nilodor Inc. www.nilodor.com

ANNULE ET REMPLACE LES VERSIONS PRECEDENTES - DATE D'IMPRESSION DE CETTE FICHE : 06/06/2013

IMPORTANT :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de version indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie de spécifications.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité pour la manipulation, l'utilisation, la mise en œuvre, le stockage, le transport, le rejet et l'élimination du produit.. Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble de prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.